

DJSR FP/BB  
N° 143/2020

**LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR,**

Vu le Code de l'Education,  
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,  
Vu l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du conseil d'administration en date du 9 janvier 2020,  
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 30 janvier 2020

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La durée du mandat de Mme Cécile SABOURAULT et tant que Vice-présidente Développement international et relations extérieures correspond à la durée du mandat du Président d'Université Côte d'Azur.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 04/2020 et sera consultable de manière permanente au sein de la direction juridique d'Université Côte d'Azur.

**ARTICLE 3 :**

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'Université Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 30 janvier 2020



Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeanick BRISSWALTER

Copie :  
M. Le Recteur, Chancelier des Universités  
Intéressée